

## CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE COMMUNALE

---

Entre la Commune de Montjavoult, représentée par son Maire, Monsieur Pierre CORADE,  
d'une part

Et ..... locataire de la salle  
demeurant à .....  
d'autre part,

Il est convenu que l'utilisation de la salle est prévue pour un maximum de 80 personnes et  
est accordée du samedi .....9h au lundi ..... 9h contre une  
redevance de 300 € dont une moitié sera réglée par chèque à la signature, accompagné d'un  
chèque de caution de 200 € et l'autre moitié à la remise des clés, sous la condition que le  
locataire se soumette à toutes les mesures administratives et de police concernant  
l'occupation de la salle et sera seul responsable de tous manquements et contraventions à  
ce sujet.

En particulier, s'il vient à tenir bar et vente de produits alimentaires, il devra faire son affaire  
personnelle de toute réglementation sur l'exercice de la licence.

**La salle est louée pour le week-end, du ..... au lundi .....**

Au cours de son occupation, c'est-à-dire entre la prise et la remise des clés  
M..... sera tenu pour responsable à l'égard de la Commune de  
tous faits de détériorations, dégradations et vols.

Tous les frais de remise en état ou de remplacement seront à la charge du locataire ainsi que  
les frais d'organisation, taxes, droits d'auteur et charges fiscales.

**La salle doit être rendue propre**, en cas de manquement à la propreté, la caution sera  
conservée.

Dans le cas où la salle serait louée et inoccupée, la moitié du montant de la location sera  
due, sauf cas de force majeure dûment prouvé.

Cette convention ne sera valable qu'après lecture et acceptation sans condition du  
règlement intérieur.

Fait à Montjavoult, en deux exemplaires, le .....

Le Maire,  
Pierre CORADE

Le Locataire,  
signature précédée de la mention  
Lu et Approuvé